



MINISTÈRE DES SPORTS

MARCHE PUBLIC
CONFERENCE DE CONSENSUS
AISANCE AQUATIQUE

**Cahier des clauses techniques et administratives
particulières**

« Revue de littérature sur l'Aisance Aquatique »

1/ Contexte et enjeux

La problématique de l'aisance aquatique s'impose comme un enjeu de politique publique. Elle est depuis peu devenue un « Objet de la vie quotidienne ». Qu'il s'agisse de sensibilisation, d'éducation, de citoyenneté, de santé ou de lutte contre les noyades accidentelles, il convient de fonder une politique publique volontariste visant des changements significatifs en termes d'aisance aquatique de nos concitoyens.

Pour cela, une conférence nationale de consensus consacrée à l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans est organisée les 20, 21 et 22 janvier 2020 au CREPS de Reims. La démarche engagée illustre le souhait de la Ministre des sports d'engager une action qualitative reposant sur la concertation. Elle vise la production de recommandations pour le déploiement d'une politique publique volontariste concernant l'apprentissage de l'aisance aquatique en milieu scolaire, péri et extra-scolaire.

Cette méthode consiste en la rédaction de recommandations par un Jury au terme d'une présentation publique de contributions d'experts et de la consultation d'un état de la littérature et/ou un recensement de pratiques établie séparément concernant les thématiques abordées.

Dans le cadre de la tenue de cette conférence de consensus, l'organisateur souhaite ainsi réaliser une revue de littérature et de pratiques sur le sujet de l'aisance aquatique afin de partager avec l'ensemble du jury les travaux préalables existants.

2/ Objet du marché

Le prestataire désigné devra réaliser une revue de littérature et/ou une analyse de pratiques sur le sujet de l'aisance aquatique afin de partager avec l'ensemble du jury les travaux préalables existants.

3/ Missions du prestataire : Les objectifs recherchés

La revue de littérature proposée visera à l'amélioration et à la diffusion des connaissances et d'expertise en matière d'aisance aquatique concernant les 6 thèmes retenus pour la conférence.

Il est attendu que la revue établie porte sur ***l'ensemble des thématiques de la conférence cités*** infra et permette de dégager les points relevant du consensus comme ceux qui soulignent des divergences de points de vue.

Il est également attendu que ces travaux puissent répertorier un ensemble d'expériences ou de modalités de pratiques propres à constituer des points de repères pour le jury de cette conférence de consensus.

Thème 1 : Définition de l'« aisance aquatique »

Enjeu : permettre de fonder une définition conceptuelle de l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

Sont particulièrement attendus des éclairages relatifs à une approche visant à considérer l'aisance aquatique comme une composante de l'action (modèles de référence), et d'autres s'intéressant à

l'aisance aquatique comme une compétence (familles de situations, typologie de ressources.) qui soit atteignable par des enfants de 4 à 6 ans.

Liste non limitative.

Thème 2 : Aisance aquatique et politique publique

Enjeu : permettre de clarifier la finalité de l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

Sont particulièrement attendus des éclairages relatifs à différentes visées ou finalités (motricité, posture, sécurité, éducation, citoyenneté, lutte contre les noyades infantiles, étape d'un savoir-nager sportif, etc.)

Liste non limitative.

Thème 3 : Certification de l'aisance aquatique

Enjeu : attester de l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans

L'aisance aquatique est un marqueur recherché dépendant de plusieurs paramètres

Sont attendus des éléments concrets permettant d'élaborer une certification en comparaison de systèmes européens. Paliers intermédiaires, intégration dans un parcours sportif de l'enfant ...

Liste non limitative.

Thème 4 : Construction de l'aisance aquatique

Enjeu : établir des marqueurs didactiques pour enseigner l'aisance aquatique à des enfants de 4, 5 et 6 ans

La revue s'attachera à synthétiser des éléments relevant des pratiques enseignantes, en France ou à l'étranger. Sont attendus des points pratiques au sujet de la taille des groupes, du nombre de séances, de la stabilité dans le temps des apprentissages mais aussi des éléments centrés sur les enfants et leurs besoins (psychologique, émotionnel, physiologique)

Thème 5 : Contextes (matériel et/ou institutionnel)

Enjeu : structurer le contexte d'enseignement de l'aisance aquatique à des enfants de 4, 5 et 6 ans

La revue s'attachera à faire état de coopérations (intra et interinstitutionnelles, mais aussi avec les parents) favorisant l'accueil de jeunes enfants à la piscine ainsi qu'à en faire émerger freins et leviers pour l'intervention et la certification des compétences construites.

Thème 6 : Compétences(s) à l'encadrement

Enjeu : déterminer les compétences des enseignants de l'aisance aquatique à des enfants de 4, 5 et 6 ans

Il est attendu une revue exhaustive des conditions d'exercices, des qualifications, des compétences, des formations liées à la possibilité d'encadrer et/ou d'enseigner des compétences aquatiques pour des enfants de 4, 5 et 6 ans. L'état des lieux portera sur la formation continue et la formation initiale.

Des éléments quantitatifs étayés par une méthodologie rigoureuse sont attendus permettant d'apprécier le savoir-nager des enfants de la tranche d'âge considérée et de celle relevant de la dernière année du cycle 3 de l'école.

Il est également attendu un état des lieux des situations de co-intervention (MNS / PE).

Les projets devront présenter des pièces justificatives qui identifient les ressources documentaires, les travaux existants et/ou les retours d'expériences (en France ou à l'étranger) qui auront servi à leur élaboration.

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français

4/ Le cadre des projets attendus

Les projets présentés doivent prendre en compte *l'ensemble des thématiques* précitées et être organisés en sous-parties.

Les documents finaux comporteront obligatoirement une bibliographie et/ou un répertoire précis des actions étudiées (dans le cas d'un relevé et d'une analyse de pratique enseignante).

Le format attendu est de 15 000 signes maximum par contribution (compte non tenu d'une bibliographie et d'éventuelles annexes) comportant également un résumé court en français (2 500 signes maximum) traduit en anglais.

Le texte sera fourni au format électronique.

5 / Date limite de présentation des offres

Les projets doivent être adressés à la direction des sports au plus tard le **vendredi 18 octobre 2019** :

- soit par voie postale à l'adresse du ministère des sports :

o Ministère des sports

Direction des sports – bureau DSB1/ Conférence de consensus AA

95 avenue de France

75 650 PARIS cedex 13

- soit par voie électronique sur l'adresse :

o ds.b1@sports.gouv.fr

Les projets reçus feront l'objet d'une vérification quant à leur conformité au regard des critères de sélection puis seront évalués par un comité technique. Ce dernier proposera pour validation une liste des dossiers éligibles au Directeur des sports qui sera communiquée au plus tard le **mardi 12 novembre 2019**.

La direction des sports engagera les crédits par voie de convention auprès de la ou des structures porteuses des dépenses éligibles.

La revue de littérature et/ou de pratiques enseignantes devra être livrée pour le **mardi 10 décembre 2019** délai de rigueur.

6/ Forme des dossiers attendus

Au-delà du cadre défini au point 4, le format attendu est de 15 000 signes maximum par contribution (compte non tenu d'une bibliographie et d'éventuelles annexes) comportant également un résumé court en français (2 500 signes maximum) traduit en anglais.

Tout dossier déposé devra comporter les éléments suivants :

- Identification du référent technique du projet avec un curriculum vitae
- Budget prévisionnel détaillé

Le texte sera fourni au format électronique

7/ Critères de sélection des offres

- Méthodologie proposée (à l'appui d'un mémoire technique – pièces justificatives identifiant ressources documentaires, travaux existants et / ou retours d'expériences - en France ou à l'étranger): capacité à générer une expertise et des connaissances, pilotage par un référent identifié dans le dossier de présentation : 40 %
- Qualité de l'équipe dédiée, expériences et connaissances en revue de littérature : 30%
- Prix : 30%

8 / Méthode de notation des offres

Critères 1 et 2 :

Ces critères seront jugés en attribuant des notes de 1 à 5 en fonction du barème suivant :

1 : très insuffisant

2 : insuffisant

3 : moyen

4 : bien

5 : très bien

Les notes sont ensuite pondérées par application du coefficient de pondération

Critère prix :

La notation sera effectuée par application de la formule suivante:

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée) x 5

9 / Contentieux

Le tribunal compétent est le tribunal administratif de Paris.